

DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES ALPES-
MARITIMES
4EME BRIGADE DEPARTEMENTALE DE
VERIFICATION
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
4 RUE LOUISE ACKERMANN

06000 NICE
Téléphone : 04 89 08 99 87
Mél. : 4e-bdv.nice@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par :
Téléphone :
Mél :

MONSIEUR
OU MADAME

ITALIE

NICE, le 07 décembre 2021

Objet : IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE : MISE EN DEMEURE

Madame, Monsieur,

En application des dispositions de l'article 982 du Code général des impôts, vous deviez produire au plus tard le 15 juillet 2018, 2019 et 2020, une déclaration n° 2042-IFI ou 2042-IFI-COV relative à l'impôt sur la fortune immobilière pour les années 2018, 2019 et 2020.

Cette obligation vous a déjà été indiquée par une lettre de demande de déclaration en date du 09/06/2021 (courriers avisés le 15/06/2021 non réclamés).

Vous n'avez pas répondu à cette demande dans le délai de trente jours, dont vous disposiez.

Les déclarations n'ayant pas encore été produites, je vous invite à les adresser dans un délai de trente jours à compter de la réception de la présente lettre, à l'adresse suivante :

Centre des Finances publiques
4ème brigade départementale de vérification
4 rue Louise Ackermann
06000 Nice

Cette lettre constitue une mise en demeure d'avoir à fournir les déclarations.

L'omission ou le retard dans l'accomplissement de vos obligations vous expose à des sanctions.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspectrice des Finances Publiques,